



République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail
Porte-parolat du Gouvernement

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES
DU MERCREDI 22 JUILLET 2026

Le mercredi 22 juillet 2026, un Conseil des Ministres s'est tenu de 11h 00 à 14h 00, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

Les délibérations du Conseil ont porté sur les points suivants :

A/-Mesures Générales,
❖ Projets de décrets
C/-Communication
D/-Divers

A/- MESURES GENERALES

PROJETS DE DECRETS

1- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, en liaison avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, et le Ministère du Plan et du Développement ;

Le Conseil a adopté un décret portant ratification de l'Accord de prêt , d'un montant total de dix-sept millions (17000 000) de Dollars Américains (USD), soit environ neuf milliards cinq cent soixante-dix-neuf millions cent trente mille six cent soixante-deux (9 579 130 662) Francs CFA, conclu le 13 avril 2026, entre la Banque Arabe de Développement Economique en Afrique (BADEA) et la République de Côte d'Ivoire, pour le financement du projet d'Augmentation du capital social de la Shelter Afrique Development Bank (ShafDB).

Le financement objet de cet accord, est destiné à la prise de participation au capital social de la Shelter Afrique Development Bank, à hauteur de 3,3 millions de Dollars Américains, ainsi qu'au financement de la souscription à l'augmentation du capital, pour un montant de 13,7 millions de Dollars Américains.

Cette opération permettra à la Côte d'Ivoire de porter sa participation au capital de la ShafDB de 4 % à 10 %, de consolider son positionnement au sein de l'institution avec un siège permanent au Conseil d'administration, et d'accroître les flux de financements de la banque dédiés aux logements sociaux et au développement urbain dans notre pays.

2- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, en liaison avec le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, et le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ;

Le Conseil a adopté un décret portant ratification de l'avenant n°3 à la convention de crédit n° CCI 1484 02 M, complément de financement n° CCI 1484 05, d'un montant total de vingt-huit millions deux cent quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante-sept (28 285 257) Euros, soit dix-huit milliards cinq cent cinquante-trois millions neuf cent douze mille trois cent vingt-six (18 553 912 326) Francs CFA, conclu le 11 octobre 2024, entre l'Agence Française de

Développement (AFD) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement complémentaire du projet d'aménagement des marchés de Bouaké et de Yopougon.

L'avenant n° 3 à la convention de crédit n° CCI 1484 02 M, objet du présent décret, porte sur un financement complémentaire affecté aux ressources initialement mobilisées pour l'aménagement des marchés de Bouaké et de Yopougon.

A terme, ces infrastructures modernes, à savoir la zone marchande de Bouaké et le marché de demi-gros et de détail de Yopougon, permettront d'améliorer les conditions d'approvisionnement et de commercialisation des produits, et de revaloriser les fonctions commerciales de ces deux (02) grandes communes.

3- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, en liaison avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, et le Ministère des Infrastructures et de l'Entretien Routier ;

Le Conseil a adopté deux (02) décrets portant ratification d'Accord de financement :

- le premier décret ratifie l'Accord de prêt N°2026015/PR CI 2026 14 00, d'un montant total de trente milliards (30 000 000 000) de Francs CFA, conclu le 28 avril 2026, entre la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Yabayo-Buyo (60 km).

Ce projet vise globalement à renforcer la structuration du réseau urbain, en vue de soutenir la dynamique de développement économique équilibrée du pays.

Il comprend, non seulement, l'aménagement et le bitumage de la route Yabayo-Buyo, d'un linéaire total de 60 km, mais également des opérations de bitumage de huit (08) km de voiries urbaines, réparties entre Buyo, Dapéoua et Yabayo, la construction de clôtures pour les établissements scolaires et les centres de santé ruraux, l'aménagement de plusieurs espaces publics à Buyo et la réalisation de dix (10) forages dans la localité de Buyo.

- le deuxième décret ratifie l'Accord-cadre de vente à tempérament N° CIV-1036, d'un montant total de quinze millions deux cent cinquante mille (15 250 000) Euros, soit dix milliards trois millions trois cent quarante-quatre mille deux cent cinquante (10 003 344 250) Francs CFA, conclu le 08 juin 2026, entre la Banque Islamique de Développement (BID) et la République de Côte d'Ivoire, pour le financement additionnel au projet de construction de routes du centre-ouest en Côte d'Ivoire.

Le financement objet de cet accord, permettra de réhabiliter en routes revêtues deux (02) tronçons de routes de terre, d'une longueur totale de 100 km, reliant Toulepleu-Zouan Hounien et Séguélé-Mankono.

Il prend également en compte les travaux d'aménagement connexes incluant notamment, la construction d'ouvrages de drainage, de ponts et de tronçons de voiries urbaines ainsi que l'aménagement d'éclairage public et de stations de pesage.

4- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, en liaison avec le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, et le Ministère de la Cohésion Nationale, de la Solidarité et de la Lutte Contre la Pauvreté ;

Le Conseil a adopté un décret portant ratification de l'Accord de prêt n° 8034-CI, d'un montant total de quatre-vingt-sept millions trois cent mille (87 300 000) Euros, soit cinquante-sept milliards deux cent soixante-cinq millions quarante-six mille cent (57 265 046 100) Francs CFA, conclu le 05 juin 2026, entre l'Association Internationale de Développement (AID) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du projet de développement communautaire et local dans l'ouest de la Côte d'Ivoire.

Le projet a pour objectif d'améliorer l'accès aux services de base ainsi qu'aux opportunités économiques dans l'ouest du pays. Il prévoit notamment la construction, la réhabilitation, la modernisation et l'équipement d'infrastructures communautaires à petite échelle, notamment des établissements scolaires, des centres d'alphabétisation et des centres de santé, identifiées par les communautés bénéficiaires elles-mêmes.

Au plan socio-économique, le projet intègre l'appui en intrants agricoles, l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable, le renforcement des

réseaux de connectivité entre les zones de production et les pôles économiques et le financement d'activités génératrices de revenus pour l'autonomisation des jeunes et des femmes.

5- Au titre du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie, en liaison avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, le Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique ;

Le Conseil a adopté quatre (04) décrets portant chacun attribution d'un permis de recherche minière :

- un décret portant attribution d'un permis de recherche, valable pour l'or, à la société « RORO'S MINING SARL », dans les départements de Dianra et de Mankono ;
- un décret portant attribution d'un permis de recherche, valable pour l'or, à la société « XMI SARL », dans les départements de Dabakala et de Kong ;
- un décret portant attribution d'un permis de recherche valable pour l'or, à la société « PIONEER MINERALS SARL », dans le département de Korhogo ;
- un décret portant attribution d'un permis de recherche valable pour l'or, à la société « MAJOR STAR PLUS SARL », dans le département de Boundiali.

Ces permis de recherche sont délivrés conformément aux conditions techniques et environnementales requises. Leur durée de validité est fixée à quatre (04) ans.

6- Au titre du Ministère du Portefeuille de l'Etat et des Entreprises Publiques, en liaison avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, et le Ministère de l'Urbanisme, du Logement et du Cadre de Vie ;

Le Conseil a adopté un décret autorisant la cession d'un ensemble immobilier du Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement, en abrégé BNETD, objet du titre foncier N°4 496 de la circonscription foncière de Cocody.

L'ensemble immobilier, sis à Cocody, composé d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 22,2 hectares et des constructions qui y sont édifiées, propriété du BNETD, société d'Etat, est prévu pour être cédé à un opérateur privé spécialisé dans le développement de projets immobiliers et touristiques de grande envergure, dès l'achèvement des travaux de construction du nouveau siège du BNETD.

Conformément à la législation en vigueur en matière d'aliénation des biens immobiliers des sociétés d'Etat, ce décret approuve les termes de l'opération.

C/- COMMUNICATION

Au titre du Ministère du Plan et du Développement, en liaison avec le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale et le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget ;

Le Conseil a entendu une communication relative au compte rendu du Groupe Consultatif pour le financement du Plan National de Développement (PND) 2026-2030, organisé les 08 et 09 juillet 2026 au Sofitel Hôtel Ivoire d'Abidjan.

Cette rencontre, tenue sous la haute autorité du Président de la République, et la présence effective du Vice-Président de la République, a enregistré plus de 3.600 participants issus de 49 pays, parmi lesquels comptaient les autorités de haut rang des principales institutions financières internationales, des Banques Multilatérales de Développement, des Fonds d'Investissement, des investisseurs privés ainsi que des Partenaires Techniques et Financiers.

Ces assises ont permis, non seulement, de renforcer la compréhension des priorités du PND 2026-2030, mais également de mettre en valeur le potentiel économique, le savoir-faire et les capacités d'innovation de notre pays.

Les travaux ont été marqués par l'ampleur des engagements financiers annoncés par les partenaires au développement. Ces annonces d'un montant global de 80 milliards de Dollars Américains, soit 47.820 milliards de francs CFA, représentent environ quatre fois l'objectif de mobilisation de 20,3 milliards

de Dollars Américains, dépassant très largement les attentes du Groupe Consultatif.

En marge des travaux, le Gouvernement a signé cinq (05) accords de financement avec la Banque mondiale, représentant un engagement nouveau de près de 875 millions de Dollars Américains en faveur de notre pays, soit environ 480 milliards de francs CFA. Ces accords couvrent les domaines essentiels que sont le développement communautaire, l'investissement privé, l'emploi, la gestion des ressources publiques et le développement des compétences.

Le Conseil salue à nouveau le niveau remarquable des engagements ainsi que cette forte adhésion aux priorités de développement de notre pays, qui traduisent la qualité du partenariat de la Côte d'Ivoire avec les institutions multilatérales, les partenaires bilatéraux, les institutions financières, les investisseurs privés et l'ensemble des acteurs du développement représentés.

D- DIVERS

Le prochain Conseil des Ministres se tiendra le 5 août 2026, à Abidjan.

Fait à Abidjan, le mercredi 22 juillet 2026
M. Amadou COULIBALY
Ministre de la Communication,
Porte-parole du Gouvernement
porteparolat@communication.gouv.ci